

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2011

L'an deux mille onze et le vingt huit juin à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de Quincieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Joël BOUCHER, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Joël BOUCHER, Christine OTTAVY, Germain LYONNET, Marie-Françoise DORAND, Laurent MONCEL, Philippe GAGNIERE, Joëlle MEILHAC, Philippe CHEVALIER, Stéphanie ROZIER, Odile MIRGUET-DAVID, Nathalie LARDELLIER, Monique AUBERT, Cyrille FIARD, Marie-Josèphe RUF, Brice LAGARDE, Richard PLAISANTIN

Absents : Hervé RIPPE, Véronique ROUX

Etaient excusés : Martine BREYTON (*a donné pouvoir à Marie Josèphe RUF*), Gérard DAL GOBBO (*a donné pouvoir à Odile Mirguet-David*), Michelle FONTANELLE (*a donné pouvoir à Germain LYONNET*), Florence DUFOUR (*a donné pouvoir à Nathalie LARDELLIER*)

Secrétaire élu : Brice LAGARDE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

§§§§§§§§§§§§§§§§

Monsieur le Maire et Marie-Françoise DORAND accueillent les membres du Conseil Municipal d'Enfants et les remercient de leur présence et de leur ponctualité.

Présents : Anthony BOUTAVIN, Albane CASTILLON, Lucie GONCALVES, Eva LA PORTA, Margaux LORCHEL, Esther MASSON, Axelle PARENT, Mattéo PATIN, Charlotte PLATTIER

Excusés : Maxime ALLEX, Simon BOUTIN, Lucas PLAISANTIN

Après s'être présentés, les enfants exposent à tour de rôle leurs travaux de l'année.

Le choix du fleurissement de l'école élémentaire a été reconduit cette année car l'attribution de la 2^{ème} fleur à la commune est pour eux un honneur et ils sont fiers d'avoir contribué à cette récompense.

Deux projets supplémentaires ont été choisis et ont nécessité plus de réunions que les autres années : un concours de dessin sur le thème des bords de Saône et une matinée festive « la récré des enfants », qui se dérouleront le jour du forum des associations le 10 septembre.

Ils sollicitent deux élus du conseil municipal pour faire partie du jury du concours de dessin : Christine Ottavy et Philippe Chevalier se proposent.

Lors de leurs réunions, ils ont apprécié la rencontre avec des adultes : personnel communal et élus.

Ils insistent sur le respect de l'environnement et la constatation de dégradations sur du matériel de la commune ; ils restent vigilants envers l'embellissement de la commune et le respect de celle-ci.

Monsieur le Maire remercie les enfants élus pour les travaux accomplis tout au long de cette année scolaire.

Il remet une attestation de fin de mandat aux élus qui quittent le Conseil Municipal d'Enfants pour aller en 6^{ème} l'an prochain ; il précise qu'un livre leur sera offert lors du forum des associations et leur souhaite une très bonne réussite dans leurs études.

Il souhaite à toutes et tous de très bonnes vacances.

§§§§§§§§§§§§§§§§

Monsieur le Maire informe qu'il modifie la présentation des sujets de l'ordre du jour pour permettre à des élus, empêchés par ailleurs, d'arriver en séance.

RAPPORTS D'ACTIVITES EAU ET ASSAINISSEMENT 2010

Le rapport des activités de l'assainissement met en évidence la création d'un 2^{ème} silo afin de permettre le stockage des boues sur 6 mois supplémentaires. A travers sa charte service clients, VEOLIA s'engage sur la qualité du service rendu à ses clients et sur sa rapidité d'intervention.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des votants (à l'exception de Marie-Josèphe Ruf, absente lors de ce vote), le rapport des activités de l'assainissement.

Le rapport des activités de l'eau (SIEVA) présente son bilan entériné par l'agence régionale de la santé indique que l'eau est de bonne qualité.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des votants, le rapport des activités de l'eau.

Reprise de l'ordre des questions :

CREATION DE TROIS POSTES D'ANIMATEURS BAFA

Le conseil municipal a voté lors de sa séance du 26 mai, le principe d'extension des horaires de la garderie du soir. Pour assurer un temps de garderie et d'animation auprès des enfants, lors de la garderie et sur le temps de restauration, du personnel qualifié doit être recruté ; 3 agents ayant le BAFA sont nécessaires compte tenu des effectifs d'enfants recensés suite aux réponses des parents à l'enquête qui leur avait été soumise.

Pour ce faire, 3 postes d'adjoints d'animation 2^{ème} classe titulaires à temps non complet (24 h par semaine sur le temps scolaire) doivent être créés au tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2011.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des votants, la création, à compter du 1^{er} septembre 2011, de 3 postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe titulaires à temps non complet sur la base de 24 heures par semaine sur le temps scolaire.

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIE

Restaurant scolaire : - sur présentation du comité de pilotage, Monsieur le Maire propose un tarif pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 400 sur présentation du justificatif de la CAF : 2 € le repas (Les autres tarifs sont inchangés).

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité des votants.

Garderie scolaire :

- Garderie du matin : le tarif n'ayant pas été augmenté l'an dernier, sur présentation du comité de pilotage, Monsieur le Maire soumet aux votes pour l'année 2011-2012 les tarifs suivants : 17 € par mois pour un enfant, 28 € pour 2 enfants et 30 € pour 3 enfants et plus.
- Garderie du soir : sur présentation du comité de pilotage, Monsieur le Maire propose que le tarif de l'extension de la garderie du soir (soit entre 17 h 45 et 18 h 30) s'effectue en fonction des jours effectifs de présence des enfants à la garderie et non en fonction d'un forfait ; ainsi, il propose : 2.50 € par jour pour un enfant, 2 € par jour par enfant pour 2 enfants, 1.50 € par jour par enfant au-delà de 3 enfants et 1 € par jour par enfant pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 400. Un tarif exceptionnel est également proposé à 2.50 € par jour par enfant en fonction des places disponibles.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité des votants.

Le règlement des temps périscolaires sera modifié par arrêté du Maire en tenant compte des nouvelles dispositions.

STATION D'EPURATION DU BOURG : REALISATION DE TRAVAUX POUR LES DEVERSOIRS D'ORAGE

Le conseil municipal souhaite la présentation d'un devis sur le coût des travaux à réaliser. Le dossier sera soumis au vote du conseil municipal lors d'une prochaine séance.

AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU RHONE

Monsieur le Maire rappelle que suite à la réalisation d'études objectives réalisées en 2010 par le cabinet KPMG, le conseil municipal a voté pour un principe d'adhésion au Grand Lyon lors de sa séance du 14 octobre 2010.

Dans le cadre de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, Monsieur le Préfet a proposé le 29 avril 2011, un schéma départemental de coopération intercommunale du Rhône, qui projette de rattacher Quincieux aux Communautés de communes Mont d'Or Azergues, Saône Pierre Dorées et des Pays du Bois d'Oingt.

Après débats et vote à bulletin secret le Conseil Municipal a voté :
15 voix contre le schéma présenté par le Préfet
4 voix pour le schéma présenté par le Préfet
1 blanc

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe qu'un habitant souhaite acquérir une partie de parcelle appartenant à la commune située dans l'impasse Robert Namiand afin d'agrandir son potager. Une discussion s'engage sur l'emplacement de cette parcelle en zone UB d'une aire de 195 m² et sur l'accès des riverains de cette impasse. Une réflexion sera menée.

Monsieur le Maire informe que les bureaux de la Poste seront fermés le 6 juillet après-midi.

Cyrille Fiard informe qu'un article paraîtra prochainement sur le Progrès suite à la visite par les Maires d'Ambérieu d'Azergues, Les Chères et Quincieux des lieux où passerait l'autoroute A6-A46 : quels seraient les impacts sur l'environnement, le bruit, les puits de captage.

Monique Aubert demande pourquoi la réunion prévue avec la société Plattard a été annulée. Monsieur le Maire informe que les sujets abordés en conseil municipal ce jour étaient suffisamment importants et qu'ils étaient prioritaires sur la rencontre avec la Société ; une nouvelle date sera fixée ultérieurement.

Une discussion s'engage sur la dernière réunion qui a eu lieu par le groupe de travail élus-société Plattard. Le Préfet a demandé à la société Plattard de revoir son projet de gravière et de prouver que ce projet est compatible avec le projet des puits de captage souhaité par le Grand Lyon.

Les gens du voyage occupent le terrain de Chamalan ; toutes les mesures ont été prises pour informer le Préfet et la gendarmerie ; un dépôt de plainte a été déposé. Leur départ est prévu le 10 juillet.

Richard Plaisantin s'informe sur les candidatures au projet de l'îlot des platanes. Monsieur le Maire précise que les plis sont arrivés, les 4 sociétés consultées ont répondu au cahier des charges et que leur examen sera fait en son temps.

Le beach club serait ouvert au public ; Monsieur le Maire informe que le garde rural fait des rondes régulièrement.

Marie-Françoise Dorand informe qu'une fermeture de classe est prononcée à l'école maternelle (il manque 3 élèves) et qu'une autre fermeture menace l'école élémentaire. Les parents se mobilisent et organisent des pétitions.

Elle ajoute qu'en qualité d'élue, on ne peut accepter 2 fermetures de classe la même année sur la commune.

De plus, elle informe qu'après de nombreux contacts et négociations menés avec la société des transports scolaires et les responsables du service transport du Conseil Général, le car de ramassage scolaire n'a qu'un seul itinéraire qui ne comprend pas Chamalan et Billy (pour effectuer un détour, le critère de ramassage par le conseil général est d'au moins 5 enfants à l'arrêt; or sur ces 2 hameaux, un seul enfant est concerné).

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 23 h.